

## Compte rendu de la Première réunion du Comité de Pilotage IDEX

1<sup>er</sup> juin 2012

### 1. Participants

Noms et prénoms	Etablissement	Fonction
Jean Salanova	ISAE	Directeur Adjoint
Adeline Mourato	ENSIACET / INPT	Personnel BIATSS (scolarité)
Irène Gaillard	IPST-CNAM / INPT	MGF
Bruno Chaudret	UPS (LPCNO INA-CNRS-UPS)	Chercheur
Bertrand Monthubert	UPS	Président
Brigitte Pradin	UPS	Elue CA
Olivier Simonin	INPT	Président
Grégory Dechamp-Guillaume	INPT	Directeur INP-ENSAT
Luis Fariñas del Cerro	CNRS	Président du Sénat Académique
Armelle Barelli	INSERM	Déléguée Régionale
Guy Métivier	CNRS	DSR CNRS pour Toulouse
Didier Marquis	INSA DE TOULOUSE	Directeur
Patrick Seyler	IRD	Délégué pour le PRES
Christophe Chassot	INSA	Enseignant / Chercheur
Clément Varenne	UT2	Doctorant
Antoine Pount-Biset	UPS	Etudiant (CA)
Yseline Fourtic	IEP	Etudiante (CA)
Dominique Ramonyou	UPS	BIATSS – Elue CA – SNASUB-FSU
Bruno Sire	UT1 Capitole	Président
Lucien Rapp	UT1 Capitole	VPCS
Jean-Gabriel Sorbara	UT1 Capitole	VP – PRES
Jean-Baptiste Hebraud	UT1 Capitole	BIATSS – Elu Comité des Personnels – UNSA
Romain Bories	UT1 Capitole	VP Etudiant
Hervé Passeron	GESCT / CREDIGE	Directeur / Président
Hervé Pingaud	CUFR JF Champollion	Directeur
Laure Ortiz	EC Science Po Toulouse (IEP)	Représentant EC (associé)
Claude Maranges	INSA	Directeur d'études
Jean-Marc Olivier	UT2	VPRI – Représentant EC
Jean-Michel Minovez	UT2	Président
Valérie Visa Ondarçuhu	UT2	VP-CA
Clément Delbouys	INSA – UPE	VPE
Jean-Claude Blanc	ENIT Tarbes	Directeur CRI
Michèle Marin	INRA	Présidente du centre de Toulouse
Maxime Perrais	INPT / ENSIACET	Doctorant – Elu CS
Gilbert Casamatta	PRES	Administrateur délégué
Marie-France Barthet	PRES	Directrice

## 2. Ordre du jour :

- Rappel des étapes d'élaboration du projet IDEX
- Présentation de la méthode et réactions
- Décisions pour la suite de la démarche

## 3. Présentation de la méthode (cf. document Power Point sur le site du PRES) et réactions

Après une présentation des étapes de la démarche, plusieurs membres du Comité de Pilotage ont réagi. Ces réactions sont organisées autour des points suivants :

- **La philosophie du projet** : Si un consensus existe sur l'intérêt de construire une Université de Toulouse, plusieurs établissements souhaitent (re) définir ce projet et s'accorder sur sa philosophie même. Ainsi, pour certains membres du Comité de Pilotage, le dossier IDEX met trop en avant un objectif de compétition et de positionnement dans les grands classements internationaux, au détriment d'une approche plus coopérative, plus proche d'un service public de l'enseignement supérieur et de la recherche français, décliné sur le site de Toulouse.
- **La cohérence avec le nouveau contexte national** : Si le nouveau gouvernement ne remet pas en cause les projets d'IDEX et les budgets associés, il n'interdit pas non plus de revisiter ces projets. Le calendrier de travail de l'IDEX de Toulouse, pourrait donc s'articuler avec les temps forts organisés au niveau national : les Assises de l'Université en novembre et une possible nouvelle loi sur l'enseignement supérieur et la recherche en 2013.
- **Les changements à opérer sur le dossier d'IDEX** : Plutôt que de repartir d'une « feuille blanche », il est proposé, que chacun puisse reprendre les éléments du dossier et souligner les points de convergence et de divergence, par rapport à la rédaction initiale. Il s'agit de bien faire la différence entre l'ambition du site à moyen terme et la signature de la convention à court terme. Si la convention doit être en cohérence avec la nouvelle philosophie du projet, elle ne nécessite pas un niveau de détails très fin sur les modalités de mise en œuvre, qui pourront être précisées dans un deuxième temps.
- **Les délais de consultation** : Les temps de consultation doivent être respectés, pour permettre à chacun de mobiliser largement et garantir ainsi, une bonne appropriation du projet d'IDEX (en particulier par les étudiants). Néanmoins, il apparaît nécessaire de conserver, au moins dans un premier temps, le délai initial de fin octobre, pour être en capacité à signer la convention avec l'État, avant la mise en place des Assises Nationales, qui pourraient retarder très fortement la mise en œuvre du nouveau projet d'IDEX. La signature de la convention, étape dans la construction du projet d'Université de Toulouse, est considérée de façon différente selon les membres du Comité, certains souhaitant qu'à ce stade la totalité du projet soit explicitée, d'autre qu'il ne s'agisse que d'une étape pour laquelle une large consultation soit organisée.

- **Les modes de consultation envisagés** : La méthode proposée est celle d'un Comité de Pilotage élargi, associant des groupes de travail inter établissement, travaillant sur les principaux chantiers du dossier d'IDEX. Au-delà, chaque établissement organise sa consultation interne, dans le respect des cultures propres à chacun. Ces consultations internes viendront nourrir les groupes de travail. Plusieurs propositions ont été formulées allant dans le sens d'une consultation encore plus large (groupe de travail élargi, site internet, etc..). Sans écarter à priori ces propositions, le Comité de Pilotage a souhaité se focaliser sur la constitution des groupes de travail inter établissement. Des modes de consultation spécifiques pourront être organisés, pour les étudiants et les territoires.
- **La légitimité du Comité de Pilotage** : La question de la légitimité du Comité de Pilotage et de son animation a été soulevée, certains membres estimant que le CA du PRES était l'instance légitime par excellence. Les participants ont insisté sur l'absolue nécessité d'une transparence dans la restitution des débats. Les modes et canaux de communication, ainsi que le processus de validation des messages doivent être clairement définis. Il a été également suggéré que ce Comité de Pilotage ne soit animé ni par le Président du PRES, ni par un des Présidents des établissements présents. L'animation par un acteur extérieur au site a été proposée.

#### **4. Synthèse des positions des établissements présentées lors cette réunion**

- **UT2 – Mirail**

Il n'y a pas de contradiction entre l'évaluation du jury et le fait de retravailler certains points du dossier, comme la gouvernance. La ministre a fixé comme temporalité les Assises de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche en novembre ; il s'agit donc de construire un projet en cohérence avec les nouvelles orientations, qui seront proposées. UT2 souhaite élargir la discussion dans un esprit de participation, à l'envers de la méthode appliquée jusqu'ici.

- **ISAE**

Etant donné le travail et l'implication déjà réalisés, il semble difficile de repartir d'une feuille blanche. Les groupes de travail proposés doivent être réunis pour répondre à des questions précises, que chaque établissement va proposer sur la base du dossier UNITI.

- **UPS**

UPS considère, qu'il est possible de reconsidérer des éléments du projet en examinant le dossier point par point et ceci d'autant plus, que la Ministre a précisé qu'il n'y aurait pas de remise en cause des promesses budgétaires sur l'IDEX. La question est posée d'un projet incarnant un service public d'enseignement supérieur à Toulouse, fondé sur la coopération et l'inclusion, plutôt que de rechercher la compétitivité internationale à tout prix. Pour UPS, le Comité de Pilotage est considéré comme légitime et représentatif de la communauté scientifique et peut donc proposer une méthode et des amendements au projet d'IDEX.

- **INSA**

L'INSA insiste sur la nécessité d'une démarche consultative, qui fédère les acteurs autour de l'IDEX. Il questionne la légitimité du Comité de Pilotage et son élargissement à des membres non élus. Il pose enfin, la question de la révision du dossier ou de sa réorientation.

- **INPT**

L'INPT fait remarquer qu'il est possible de simplifier le dossier de convention en supprimant des détails, qui pourront être retravaillés dans un deuxième temps. Il est important de respecter le calendrier proposé, avec un point d'étape fin octobre. Enfin, l'INPT souligne la nécessité d'une communication ouverte et transparente, tant sur le fond, que sur la forme sur ce dossier.

- **UT1 – Capitole**

L'UT1 considère que le projet présenté est celui choisi par un jury impartial et qu'il serait irrégulier de le modifier autrement qu'à la marge, d'autant plus que cela fausserait la compétition avec les autres sites. Elle approuve dans sa globalité le projet en l'état et souhaite que les délais soient respectés, les réserves budgétaires n'étant pas assurées. La convention signée avec l'Etat ne saurait être une étape, mais devra contenir l'ensemble du projet avec annexes comprises, sauf à lier les établissements membres du PRES sur un projet bien trop flou qui ne saurait recevoir l'accord d'UT1 Capitole. Enfin, pour UT1 Capitole, la seule autorité légitime et démocratique, est le CA du PRES. UT1 regrette la substitution du CA par un Comité de Pilotage. UT1 affirme les principes de la démocratie représentative ainsi que l'illégitimité des assemblées générales autoproclamées qui ne sont pas des institutions démocratiques.

## 5. Relevé de décisions

- **Le Comité de Pilotage a décidé de constituer un secrétariat général (SG), en charge de :**

- Organiser les réunions du Comité de Pilotage : Proposition des ordres du jour, envoi des convocations, réalisation des comptes rendus, élaboration des supports pour présentation en Comité de Pilotage
- Proposer les éléments clés nécessaires à la conduite de ce projet et tout particulièrement le processus de communication et le processus d'animation du Comité de Pilotage.

- **Les membres du Secrétariat Général sont les suivants :**

- Olivier Simonin
- Christophe Chassot
- Clément Varenne,
- Brigitte Pradin
- Marie-France Barthet

- **La prochaine réunion du Comité de Pilotage aura lieu le 15 juin prochain de 8h à 12h.**